

24 juin 2019



Question écrite

5G et principe de précaution

Les affiches publicitaires pour la 5G ont envahi les rues et les écrans à la suite de l'attribution de ces fréquences aux trois opérateurs Swisscom, Salt et Sunrise par la Commission fédérale de la communication.

La 5G promet notamment un accès à internet encore plus rapide, mais permettra surtout à des milliards d'objets d'être interconnectés et aux machines de dialoguer entre elles en temps quasi réel. Si la 2G, la 3G et la 4G étaient au service des personnes (téléphoner, envoyer des sms, accéder à internet), la 5G est dorénavant au service des machines.

Outre la perte de la maîtrise des données, l'enjeu majeur de la 5G a trait aux conséquences sur la santé. L'OMS a classé en 2011 les champs électromagnétiques, comme ceux de la téléphonie mobile, dans les cancérigènes potentiels. En 2017, 170 scientifiques de 37 pays ont demandé un moratoire sur la 5G en attendant des études sérieuses sur les impacts de cette technologie. Plus récemment, en septembre 2018, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a chargé un groupe de travail, comprenant des représentants de plusieurs départements fédéraux, des cantons, des opérateurs et du monde de la santé, d'étudier les risques des ondes de la 5G. En attendant ce rapport, qui devrait paraître d'ici l'été, le Département de l'environnement du canton du Jura a quant à lui décidé de geler les procédures sur la 5G. Les effets à long terme de cette nouvelle pollution ne sont pas encore bien connus et nécessitent en effet d'imposer le principe de précaution.

L'implantation des antennes relevant des compétences fédérales et cantonales, la marge de manœuvre des communes est limitée mais pas inexistante. Lors de la réponse à cette question écrite, le rapport devrait être connu. Afin d'anticiper et de pouvoir réagir en toute connaissance de cause, les questions qui se posent pour l'heure sont les suivantes :

- Des antennes pour la 5G ont-elles déjà été installées sur la commune de Delémont et, le cas échéant, combien et où ?
- Le Conseil communal ou ses services ont-ils été approchés par les opérateurs en vue de l'implantation d'antennes 5G sur la commune ?
- Le cas échéant, est-il envisagé de préavis négativement l'installation d'antennes 5G, et en particulier aux endroits sensibles comme les écoles, les crèches ou les lieux d'activités pour les enfants et les jeunes (stades de foot par exemple) ?

Je remercie le Conseil communal pour sa réponse.

Pour l'Alternative de Gauche

Céline Robert-Charrue Linder